

Association des Usagers du Port de Plaisance de Taussat Fontainevieille

ASSOCIATION NOUVELLE DES USAGERS DES PORTS DE PLAISANCE DE TAUSSAT FONTAINEVIEILLE DE CASSY ET DU VIEUX PORT DE TAUSSAT AUPTAFONT

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

*Association loi 1901 immatriculée le 03 novembre 2003 sous le N°9 /06419 journal officiel N°W336001308
<https://www.auptafont.fr/>



Convocation

24^{-ème} Assemblée Générale 2026 samedi 11 juillet à 10 heures

Lanton, le 26 mai 2026

Cher Adhérent,

Nous vous proposons de nous réunir le samedi 11 juillet à 10 heures dans la salle polyvalente de la Maison des Association et de la Jeunesse à LANTON, comme l'année précédente. Notre réunion sera clôturée par le pot de l'amitié et de la solidarité plaisancière. Nous remercions les services de la Mairie, ainsi que Loic BALLONGUE notre nouveau Maire pour ce prêt.

Ordre du jour

Approbation des comptes quitus au trésorier
Renouvellement du Conseil D'Administration

Actions à mener :

Auprès de La Mairie de LANTON

Du SIBA

Du département de la Gironde

De la Préfecture de la Gironde

De la Région Nouvelle Aquitaine

Questions diverses : à proposer sur notre site WHATSAPP

<https://www.auptafont.fr/>

Depuis 24 ans que notre association défend les intérêts des plaisanciers du **BASSIN D'ARCACHON**, plus particulièrement, ceux des **Usagers des ports LANTON, de FONTAINEVIEILLE, du VIEUX PORT DE TAUSSAT et de CASSY.**

Trois gestionnaires se sont succédés : une gestion privée, une gestion municipale et aujourd'hui une gestion concédée par l'ancienne maire toujours conseillère Départementale Marie LARRUE au SYNDICAT MIXTE

DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON SMPBA. Cet établissement qui est une émanation du **Conseil Départemental de la Gironde.**

Trois opérations de dragage ont été opérées en 7 ans, chaque fois inopérantes dues à un enlèvement de vase insuffisant, malgré des moyens techniques pourtant adaptés. Les moyens financiers mis en œuvre représentent pour ces travaux 800 000 euros. Pour **FONTAINEVIEILLE** ce montant correspond au total à 3 années d'AOT facturées aux plaisanciers.

Le résultat de cet échec financier et technique est imputable pour l'essentiel à une approche surprenante, partant du principe obtus que la capacité maximum de l'exutoire permettant de stoker les vases n'a une capacité que de 8000 m³ «, celui du **Pont de TITOUNE** ». **Le site d'ARES, pouvant en contenir 60. 000m³.** De plus Chaque dragage du port fait obligation aux plaisanciers d'enlever leurs bateaux à leurs frais et les prive de prestations portuaires pendant deux mois.

Face à la gestion bureaucratique et ubuesque de ce port, nous devons envisager des actions plus percutantes pour Palier à une telle attitude qui génère des décisions autocratiques.

Dès 2024, en assemblée Générale à l'unanimité, notre Association avait élargi ses compétences statutaires (défense collective et particulière des intérêts des plaisanciers, usagers des ports de plaisance) aux autres ports de la commune, pointant ainsi un désengagement critique de l'entretien des ports de LANTON par le SMPBA.

Une émanation avec « **obligation de service public** » du **Département de la Gironde** dont il reçoit une « dotation de **2.5 millions d'euros et 5 millions de subventions.**

***Un envasement critique au Vieux-Port de Taussat** et la demande de la remise en service de l'écluse qui permettait de créer un effet de chasse d'eau grâce à la maline en amont.

Mais la directrice du Siba (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), Sabine JEANDENAND, se dit « réservée » quant à son efficacité vu la configuration du port en angle droit. De plus le coût de réparation, 80 000 euros, est jugé prohibitif.

***Concernant FONTAINEVIEILLE, malgré le dragage de 2023, le ré -envasement y est gigantesque.** Mais à ce jour, on n'y annonce pas de travaux. Le **directeur du SMPBA, Cyril Clément,** communique que « d'autres projets feront l'objet de la prochaine programmation », sans plus de précision.

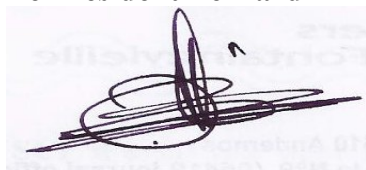
*Concernant **CASSY** « le chenal de Cassy vient d'être re- balisé par les agents du **SMPBA,** suite au conseil portuaire » **Ludovic Ortiz ostréiculteur à Cassy et représentant le Comité régional de conchyliculture d'Arcachon** », qui avait effectivement demandé le re balisage, pourra s'en réjouir. Mais, comme notre Association **AUPTAFONT,** il reste inquiet plus particulièrement sur **l'avenir des deux ports de Taussat.**

Nous comptons sur vous pour venir nous rejoindre.

Ex : Coefficient de marée 80 sortie pleine mer une heure de navigation.

Pour le CA. Cordialement

Le Président Bernard BELIN



Le Vice-président trésorier Jean Pierre LOZES

